

Documentation

LES FICHES SÉCURITÉ FEDELEC



Les accidents du travail, les maladies professionnelles mais aussi les accidents de trajet sont fréquents dans le secteur du BTP. Les statistiques nationales parues fin 2019 soulignent qu'après plusieurs années de baisse, en 2018, le nombre d'accidents du travail dans le BTP a augmenté (+1,9%). En revanche, les décès suite à un accident du travail sont en baisse avec 107 décès en 2018 contre 120 en 2017. Les maladies professionnelles sont quant à elles en hausse de 11,5%. La prévention des risques professionnels doit donc rester une priorité pour tous, car ils ont des conséquences humaines qui peuvent être graves, voire fatales. Ils ont aussi un coût non négligeable pour l'entreprise notamment.

Dans ce contexte, les fiches sécurité FEDELEC s'adressent aux chefs d'entreprise et à leurs salariés. Elles ont pour objet d'apporter aux professionnels des indications essentielles relatives à la sécurité au travail sur les chantiers, pour eux-mêmes et ceux qui les entourent. Elles sont d'une lecture facile et rapide, avec une priorité à l'illustration. Elles se composent de 4 pages :

- ce qu'il ne faut pas faire,
- ce qu'il faut faire,
- les textes réglementaires,
- des conseils de prévention.

Les fiches sécurité sont disponibles sur demande auprès de FEDELEC : secretariatfederation@fedelec.fr - 01 43 97 31 30

Thèmes parus :

- La prévention du stress et les risques psychosociaux (Nouveauté 2019)
- Protection contre les risques des champs électromagnétiques
- Risque routier
- Prévention des risques d'exposition à l'amiante
- Évaluez vos connaissances sur les bonnes pratiques de la sécurité et de la prévention
- Les habilitations
- Les Troubles Musculo-Squelettiques – TMS
- SECOURS – comportement et organisation
- Les chutes de hauteur
- Les chutes de plain-pied
- La conduite de PEMP (Plate-forme Élévatrice Mobile de Personne)
- Gestes et postures au poste de travail
- Signalisation temporaire et balisage d'un chantier sécurisé
- La sécurité sur les chantiers d'électricité

Fiche technique Sécurité du travail

LES HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

Les statistiques de l'INRS de l'Observatoire national de la sécurité au travail indiquent que le secteur de l'électricité est particulièrement exposé à des accidents de travail. Le nombre d'accidents du travail et de décès reste élevé.

La présente fiche technique a été conçue pour les chefs d'entreprise et leurs salariés. Elle a pour objet d'apporter aux professionnels des indications essentielles relatives à la sécurité au travail sur les chantiers, pour eux-mêmes et ceux qui les entourent. Outre sa lecture, les professionnels concernés auront avantage à suivre des formations adaptées.

PAS CONCERNÉS NON ! **SOLUTIONS 1** **PAS FORMÉS NON !**

PAS PROFESSIONNELS NON ! **URSSAF Taux Vos Accidents 20 %** **PAS À JOUR NON !**

Travailler en sécurité pour soi-même et pour les autres en réalisant le métier d'électricien.

Le titre d'habilitation n'est pas obtenu à vie. Tout changement d'activité, d'employeur le remet en cause.

Le Code de Travail expose à l'employeur de réaliser une habilitation d'ouvrier à toute personne intervenant dans un environnement professionnel des Travaux Électriques de nature à présenter des risques pour sa sécurité, celle d'autrui ou celle des biens.

Fiche technique Sécurité du travail

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES – TMS

Les statistiques de l'INRS de l'Observatoire national de la sécurité au travail indiquent que le secteur de l'électricité est particulièrement exposé à des accidents de travail. Le nombre d'accidents du travail et de décès reste élevé.

La présente fiche technique a été conçue pour les chefs d'entreprise et leurs salariés. Elle a pour objet d'apporter aux professionnels des indications essentielles relatives à la sécurité au travail sur les chantiers, pour eux-mêmes et ceux qui les entourent. Outre sa lecture, les professionnels concernés auront avantage à suivre des formations adaptées.

POSTURES NON ! **SOLUTIONS 1** **POSTURES NON !**

REGLES NON ! **URSSAF Taux Vos Affections 20 %** **ACTIVITES NON !**

Travail à deux articulations devant collecteur.

Travail à hauteur, résultats en rotation.

Change position après de balisage.

Travail sans longer, longer à sec.

Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) affectent principalement les membres supérieurs, les épaules, les poignets, les coudes, les lombes, les hanches, les genoux, les pieds et les chevilles. Ils sont dus à des postures ou à des gestes répétitifs, à des mouvements brusques, à des efforts excessifs, à des vibrations, à des chocs, à des traumatismes, à des infections, à des allergies, à des troubles de la circulation sanguine, à des troubles de la vision, à des troubles de l'audition, à des troubles de l'équilibre, à des troubles de la motricité fine, à des troubles de la sensibilité, à des troubles de la coordination motrice, à des troubles de la mémoire, à des troubles de l'apprentissage, à des troubles de la personnalité, à des troubles de la santé mentale, à des troubles de la santé physique, à des troubles de la santé globale.

Fiche technique Sécurité du travail

LA SIGNALISATION SUR LES LIEUX DE TRAVAIL & CAS PARTICULIER DU BALISAGE D'UN CHANTIER SÉCURISÉ

La présente fiche technique a été conçue pour les chefs d'entreprise et leurs salariés. Elle a pour objet d'apporter aux professionnels des indications essentielles relatives à la sécurité au travail sur les chantiers, pour eux-mêmes et ceux qui les entourent. Outre sa lecture, les professionnels concernés auront avantage à suivre des formations adaptées.

SOLUTIONS 1

INTERVENTION SUR LES VOIES DE CIRCULATION SANS BALISAGE

AUCUNE DÉLIMITATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DANGEREUSE POUR LES AUTRES TRAVAILLEURS

URSSAF Taux Vos Accidents 19,6 %

TRAVAUX DANS LES PARTIES COMMUNES SANS PRÉCAUTION

TRAVAUX SANS SÉCURITÉ D'ÉCLAIRAGE ET SANS ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

La sécurité des chantiers est assurée par l'application de l'ensemble des règles de sécurité.

Cette fiche est destinée à être utilisée pour travailler en toute sécurité.